

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 novembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date d'affichage 9 novembre 2017

072-217201326-20171128-DE_17_11_15_15b-DE

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 7 procurations)

votants 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2017

Publication : 28/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RESIDENCE « LE CHENE VERT » : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE MODIFICATIF

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2014 autorisant la cession d'un local commercial situé dans la Résidence « le Chêne Vert » à la SCI EVA,

CONSIDERANT que le local cédé appartient au lot n° 1 de la copropriété d'origine, lui-même composé de deux lots (dont celui qui a été cédé à la SCI EVA),

CONSIDERANT que cette vente ne concernait qu'une partie du lot n° 1,

CONSIDERANT qu'une erreur juridique a été commise,

CONSIDERANT que suite à cette acquisition la SCI EVA s'est retrouvé à régler à tort la totalité de la taxe foncière du lot n° 1,

CONSIDERANT qu'afin de régulariser cette situation, une modification du règlement de copropriété doit être effectuée, ceci afin de procéder à la division du lot n° 1,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Procéder à la modification du règlement de copropriété et régler les honoraires auprès du cabinet BARBIER (Géomètre à la Ferté-Bernard),
- Signer l'acte notarié modificatif chez Maître Levêque et régler les honoraires qui en découleront,
- Effectuer toute(s) démarche(s), signer tout document, et régler toute(s) facture(s) permettant de mener à bien cette procédure,
- Procéder au remboursement du montant des taxes foncières indûment réglées par la SCI EVA.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU